

La Prise De Conscience Sécuritaire Comme Logique Informée D'appréciation De La Menace Par Les Acteurs Etatiques : Analyse De La Dynamique De Coopération Transfrontalière En Matière De Sécurité Dans Le Lac Tchad

BAASSID SOOKZO LOUIS

Doctorant en science politique à l'Université de Ngaoundéré

Ngaoundéré-Cameroun

bslouiso@gmail.com

Resume—Ce qui se passe actuellement dans la région du lac Tchad à travers la redynamisation de la coopération transfrontalière entre les Etats dans la lutte contre l'insécurité transfrontalière relève d'une prise de conscience des Etats de la nécessité de mettre sur pied un système de sécurité régionale contre les menaces transfrontalières. L'objectif visé est la construction d'une identité commune de sécurité au sein d'un ensemble géographique à savoir la CBLT¹, que nous appelons la « communauté de sécurité tchadienne ». Dans cet article, nous voulons montrer que le niveau de prise de conscience par les Etats de l'existence d'une menace commune, détermine leur engagement à coopérer par-delà leurs frontières communes pour juguler l'insécurité transfrontalière. La prise de conscience sécuritaire par les Etats du bassin du lac Tchad se traduit par la reconnaissance de l'existence des menaces sécuritaires et la dynamique de coopération autour de celles-ci.

Mots clés —lac Tchad, coopération transfrontalière, conscience sécuritaire.

Le concept de conscience sécuritaire qui sous-tend cette étude repose sur l'idée centrale selon laquelle une progressive solidarité se développe entre les acteurs du bassin du lac Tchad face à la régionalisation des menaces à la sécurité. Il peut être défini comme l'attitude adoptée par les Etats à reconnaître l'existence des menaces au niveau de leur frontière commune et leur volonté à mettre sur pied des mécanismes pouvant les aider à les juguler malgré leurs divergences d'intérêts et les rivalités qui jalonnent leur rapport. L'inscription des problèmes de la criminalité transfrontalière, de la sécurité environnementale et alimentaire dans l'agenda sécuritaire régional s'inscrit dans cet élan psychologique. La conscience sécuritaire est variable selon la nature des menaces et la perception des effets de ces menaces par les acteurs en interaction. Cette conscience sécuritaire est perceptible tant chez les populations que chez les représentants de l'Etat.

Chez les populations, la prise de conscience sécuritaire s'évalue dans leur rapport à l'environnement et l'adhésion à la politique sécuritaire des Etats au système de défense populaire. A plus d'égards, certains comportements, actions et initiatives des populations du lac Tchad sont l'expression de la prise en compte des questions de sécurité. L'on peut citer la création des comités de vigilance qui participent activement à la lutte contre les prises d'otages, la criminalité transfrontalière et Boko Haram. Au niveau étatique, si la création de la CBLT représente l'action plausible de la recherche de la paix et de la stabilité par les Etats, il faut dire que l'évolution des menaces est une réalité qui s'analyse à travers un processus de décision incrémental des gouvernants face à la mutation des actes de criminalité dans le temps. Ce processus décisionnaire procède d'abord d'un acte d'identification de la menace à travers les discours et la prise de décision pour son éradication par des actes juridiques formalisés.

Cette réflexion se propose de démontrer que le degré de conscience sécuritaire des acteurs détermine le niveau de coopération transfrontalière entre les Etats du bassin du lac Tchad. Moins les acteurs minimisent les effets d'une menace existence dans la région, plus la coopération transfrontalière est faible autour de cette menace ; plus ils ont conscience que ses effets représentent une grave menace pour leur intégrité et la vie de leurs citoyens, plus la coopération se trouve renforcer.

Nous avons mobilisé dans le cadre de cette réflexion la théorie des jeux. Elle nous permet de comprendre les motivations à l'action des acteurs et leur comportement (anticipations et choix rationnels) dans un continuum d'insécurité. Il s'agit de déceler les logiques cachées qui expliquent davantage l'engagement à la coopération transfrontalière en matière de sécurité, à travers l'intention commune affichée par les Etats pour enrayer les menaces sécuritaires communes. Dans cette logique hypothéticodéductive, nous sommes parvenus à dégager qu'il s'agit d'un jeu à somme non nulle où la

position initiale qui incite les acteurs à s'engager dans une action collective se trouve soit améliorée ou soit diminuée selon la posture qui est adoptée par chacun d'eux face à une menace. Dans ce jeu, les Etats sont dans une logique d'un choix de l'optimum face à une menace, car chaque Etat a pour finalité de trouver une solution optimale de son engagement à coopérer avec les autres par rapport à sa situation actuelle. Il ressort donc que la décision de s'engager dans une action de mutualisation des efforts face à l'insécurité transfrontalière est un choix conforme à l'intérêt national avant d'être une démarche vers la quête de l'intérêt collectif régional.

Bien qu'elles sévissent depuis des années, certaines menaces sont ignorées par les acteurs parce qu'elles sont considérées comme des « *menaces avec lesquelles on peut faire avec* », par contre d'autres sont prises au sérieux du fait de leur dangerosité sur la vie des citoyens. Cela dit, le niveau de la prise de conscience sécuritaire est tributaire du péril que présente une menace clairement identifiées par les acteurs. La dynamique de coopération transfrontalière s'articule alors autour de deux niveaux de conscience sécuritaire : une conscience sécuritaire faible émanant de la représentation relative des menaces (I) et une conscience sécuritaire forte, produit d'une représentation des menaces radicales par les Etats (II).

I-L'émergence d'une conscience sécuritaire faible, produit d'une représentation des menaces relatives

Est-il aujourd'hui concevable d'aborder la problématique de développement autour du lac Tchad en faisant l'impasse sur les enjeux de sécurité régionale ? La réponse est évidemment non. Force est de constater que dans leur politique de développement, les Etats ont souvent tendance à négliger certains problèmes de sécurité. La création de la CBLT traduisait le vœu des Etats à formaliser une action de sécurité commune face aux problèmes d'accès aux ressources et leur gestion équitable. Cependant, les crises sociopolitiques qui ont émaillé la région ont relégué ces préoccupations sécuritaires au second rang, contraignant les dirigeants politiques à œuvrer pour le retour de la paix à l'intérieur de l'appareil de l'Etat. Cette institution formelle dédiée à la sécurité régionale s'est révélée moribonde et inefficace à cause de la résurgence des intérêts nationaux et des dissensions internes. C'est pourquoi, pendant plusieurs années, la CBLT est présentée comme une coquille vidée de sa substance.

D'un Etat à l'autre, l'intérêt porté sur le lac Tchad est perçu de manière différentielle, car son capital et son potentiel productif sont variablement appréciés par les Etats membres de la CBLT. Pour les populations riveraines, les phénomènes de variations du niveau d'eau qui affectent le lac Tchad (inondations et sécheresses) sont une cause naturelle. A cet effet, elles sont davantage soucieuses de la rentabilité de leurs activités de survie autour du

lac et qu'à œuvrer pour sa préservation et la pérennité de ses ressources. Conséquence, les liens socioculturels transfrontaliers entre les peuples se sont davantage consolidés dans les transactions économiques et commerciales des produits acquis de manière illicite, en méconnaissance des possibilités de garantir la pérennité des richesses communes. Les activités illicites (pêche en période d'interdiction, braconnage, la criminalité, la contrebande) constituent des sources de captation et d'accumulation des ressources. Paradoxalement, il se développe une tolérance administrative des autorités, qui tirent les prébendes de la prolifération des activités illicites et illégales qui s'érigent en norme.

Dans cette logique de diversité des menaces à la sécurité, les gains individuels et collectifs s'entremêlent dans l'engagement des Etats selon les situations. L'indifférence des Etats face à certaines menaces est consécutive à l'opportunité dont ils jugent de son impact sur le système de sécurité interne et externe. Le faible degré d'engagement des Etats à la coopération transfrontalière (B) est la conséquence de la formation d'une conscience sécuritaire faible face à des menaces qu'ils « *peuvent faire avec* » (A).

A- La faiblesse de la conscience sécuritaire comme produit de l'irruption et de la persistance des menaces avec lesquelles « on peut faire avec. »

La reconnaissance de la menace à la sécurité des Etats s'inscrit dans une dynamique de gouvernance sécuritaire au sein de la CBLT, à travers des stratégies formelles et informelles. Les Etats ont tenté de restaurer le sentiment de confiance qui s'est effrité du fait des conflits et les rivalités liés au partage et à l'accès des ressources du lac Tchad. L'expérience concrète de l'insécurité et de la sécurité vécue au quotidien par les populations, en particulier les plus pauvres et vulnérables d'entre elles, leur permet de définir les menaces relatives et radicales. Etudiant les liens de certains peuples et l'environnement du lac Tchad, Armel Sambo relève qu'« *il était avantageux pour les Kotoko de profiter de la présence des transhumants pour dégager des bénéfices en recevant des dons d'animaux ou à travers l'institution de l'amana. L'organisation des activités halieutiques semblait être au centre de la vie des membres de ce groupeⁱⁱ* ». Il était aussi important pour ce peuple de pêcheurs, d'assurer la coordination de l'usage des ressources pastorales de manière à maintenir de faibles coûts de transaction pour donner aux pasteurs des motivations à continuer de venir dans leur village pour la transhumance de saison sèche et à entretenir avec eux de nombreuses relations sociales et économiques. Cette coordination se fait sur fond de renforcement des règles foncières coutumières et la définition des droits de jouissance saisonnière qui nécessitent un timing indiquant clairement qui a droit à telle réserve et à telle période. Ce mode de gestion coutumière de l'environnement par cette communauté fait fi de toute approche de protection des ressources

naturelles. Dès lors, la rupture du pacte tacite de gestion des ressources expose la communauté à des guéguerres, qui sont pour la plupart des cas négligées ou non prises en compte comme de véritables préoccupations sécuritaires par les Etats. Cette réalité locale se vit également au niveau de la strate étatique, où l'on dénote l'absence de volonté politique des Etats à asseoir une gouvernance sécuritaire de la région face à la problématique du développement durable. La faible conscience sécuritaire traduit ici le déficit de prise en compte des problèmes écologiques et environnementales autour des menaces que les Etats considèrent comme celles qu'ils peuvent s'en passer ; et un minimum de conscience qui résulte des divergences de perception des menaces par les acteurs.

1- L'absence d'une conscience écologique réelle des acteurs comme le produit d'une menace « qu'on peut faire avec. »

La région du lac Tchad souffre d'énormes pressions environnementales exercées par l'assèchement des eaux du lac depuis des décennies. La forte démographie dans la région est un défi majeur pour les Etats pour les prochaines années. Cette démographie galopante n'inquiète pas les Etats en dépit de son impact évident sur la répartition des ressources entre les populations. Si le changement climatique est la cause profonde des problèmes environnementaux autour du lac Tchad, il convient de souligner que l'homme, à travers ses différentes activités, contribue à la déforestation, la désertification et la diminution de la biodiversité. En moins d'un demi-siècle, le lac Tchad a perdu près de 90 % de sa superficie en eau. Le déboisement à des fins agricoles et domestiques (bois de chauffage) vient aggraver les rudes conditions climatiques que subit cette région. Le couvert végétal autour du lac Tchad tend à disparaître, soumettant les terres agricoles, les pâturages et les eaux de surface à l'amenuisement, alors que les populations sont moins enclines à protéger cet environnement. Le Président camerounais Paul Biya reconnaît que : « *la désertification, qui affecte les pays voisins du lac Tchad, nous préoccupe également. Cet immense plan d'eau, absolument indispensable à la vie des populations et à la biodiversité, est en voie d'assèchement progressif. Il a déjà perdu 90 % de sa surface initiale* »ⁱⁱⁱ. Cette précarité des équilibres écologique a engendré d'importants mouvements de population, provoquant des bouleversements démographiques, sans que cela ne stimule une politique efficace de protection du lac Tchad et de son environnement. Le projet du transfert des eaux du bassin de l'Oubangui vers le bassin du lac Tchad tarde à prendre corps du fait des intérêts divergents qui animent chacun des Etats. Les Etats restent réticents à débloquer de colossaux moyens pour la réalisation d'un tel projet. Cette « *cécité volontaire* »^{iv} pour les Etats, qui consiste à se détourner des questions environnementales, en préférant résoudre des problèmes qui leur paraissent plus urgents et

surtout plus visibles, révèle un manque d'alternatives et la faiblesse du soutien des pouvoirs publics.

La conséquence directe de la dégradation de l'environnement est la raréfaction des ressources naturelles, qui alimente les conflits entre éleveurs, agriculteurs et pêcheurs. Bien que le lien direct entre pauvreté et insécurité soit tenu, la situation actuelle dans le lac Tchad offre la possibilité aux acteurs du crime organisé de canaliser le mécontentement des personnes touchées par la précarité à des desseins malsains. Certes, dans leurs habitudes quotidiennes, les populations de la région du lac Tchad développent des systèmes de gestion rationnelle des ressources en eau qui prend en compte la protection de l'environnement^v, mais cette démarche relève de la spontanéité d'une action face à l'urgence de survie. Si ces populations ont pris conscience de ce que les ressources communes en eau doivent bénéficier de façon équitable à tous les membres de la société, et au même titre à « *garantir sa préservation tant en quantité qu'en qualité pour les générations* »^{vi}, il faut dire que cela s'est fait à un degré embryonnaire. Il s'agit des actes motivés par l'instinct de survie, que par une réelle volonté d'assurer la disponibilité permanente des ressources. Au niveau des Etats, la divergence de perceptions des menaces a fait naître une volonté de prise en charge des questions de sécurité environnementale et militaire.

2-L'éveil d'une conscience sécuritaire primaire comme produit d'une absence de consensus autour des divergences de perceptions des menaces

L'absence du consensus autour des questions sécuritaires a dramatiquement réduit la capacité de la CBLT à assurer avec efficacité sa mission. Les menaces qui ont présidé à l'émergence de la secte Boko Haram n'ont pas autant fait l'objet d'un engagement soutenu des Etats de la région. Une certaine hésitation des acteurs s'est traduite dans la mise œuvre des politiques de développement initiée au sein de l'institution de coopération. D'importantes mutations ont été enregistrées au plan de la gouvernance sécuritaire dans la région. La variabilité climatique, les programmes d'adaptation environnementale envisagés bénéficient de très peu d'implication des États parce que ces derniers ont une conscience aiguë des dangers qui planent.

La mise en place des mécanismes politiques et de sécurité du lac Tchad est un processus explicatif de l'effort de sécurisation de cet espace transfrontalier par les Etats. Le saut institutionnel traduit un éveil de conscience sécuritaire des acteurs de la région. De multiples efforts pour le développement rural sont fournis à travers des politiques de promotion des activités pastorales, agricoles et piscicoles. C'est ainsi que les services de l'agriculture, de l'élevage et pêches, des Eaux et Forêts ont été créés dans les nouvelles circonscriptions administratives pour l'encadrement des populations et la réglementation de leurs accès aux différentes ressources. Le souci pour

les Etats est de s'impliquer à la préservation des ressources, en écartant au départ toute action pouvant contribuer à leur régénération. L'adoption d'une réglementation rigoureuse vise la préservation de la faune et de la flore dans les aires protégées. Au Cameroun, les initiatives étatiques visant à préserver la biodiversité et le développement économique aboutissent concrètement dans les plaines du Logone à la transformation de la réserve de Waza en parc national d'une superficie de 170 000 ha. En plus, la construction d'un barrage à Maga en amont du Logone en 1979 pour la réalisation d'un projet de riziculture de la SEMRY, sont des projets qui impactent sur le niveau des eaux du lac Tchad. Des textes réglementaires dans ce domaine sont centrés sur la répression et l'exclusion. Les activités des populations riveraines sont devenues illégales dans la mesure où la loi de 1974 sur la jouissance foncière a renforcé le statut du parc national de Waza comme domaine privé de l'Etat. Cette opération s'est accompagnée du déguerpissement des populations locales du périmètre du parc. L'objectif est d'œuvrer pour la conservation de la biodiversité tout en attirant les touristes. Même si l'intérêt du gouvernement camerounais pour la conservation a baissé dans les années 1980 du fait de la crise économique, la création d'un ministère de l'environnement et des forêts en 1992 a permis de centraliser les compétences en matière de gestion de l'environnement et particulièrement de préservation des zones protégées. Cette réforme a abouti en 1994 à la promulgation des textes réglementaires qui encouragent une gestion participative. Il s'agit particulièrement de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche^{vii}.

L'imposition des taxes pour les éleveurs étrangers qui sollicitent les plaines du Logone ou du lac Tchad pour la transhumance de saison sèche, l'érection des barrières fiscales, monétaires et sanitaires pour certaines ressources, sont des décisions qui traduisent l'éveil de la conscience sécuritaires chez les Etats. Des agents ont été chargés d'inspecter le bétail étranger qui arrive chaque année dans les plaines pendant la saison sèche. L'institution d'un certificat de transhumance délivré par le service vétérinaire tient lieu de laissez-passer pour les éleveurs. Ce certificat a été initié entre le Nigeria, le Tchad et le Cameroun conformément aux textes de la Convention du Bassin du Lac Tchad créée en 1964 pour réglementer la circulation des personnes et des biens, l'accès et l'utilisation des ressources naturelles entre les populations de la sous-région.

Des initiatives nationales de préservation de l'environnement et de l'écosystème, et des politiques de sécurité des frontières sont à l'avant-garde des accords juridiques bilatéraux et multilatéraux inhérents aux menaces environnementales et écologiques. C'est du moins ce qu'on retient de cette déclaration du Chef de l'Etat camerounais, à la conférence de Paris. « *Notre conférence répond en effet à l'urgente nécessité d'enrayer les effets*

destructeurs des changements climatiques. Nous en avons la responsabilité. Nous en avons le devoir. Et ici, nous en avons l'opportunité. Nos conclusions, nos compromis, pour être crédibles, devront avoir un caractère contraignant. La tâche n'est pas insurmontable. Laissons-nous seulement guider par une exigence de solidarité humaine et une juste appréciation de l'urgence de la situation^{viii}». L'Accord d'Enugu portant réglementation commune sur la faune et la flore du 03 décembre 1977 dans le bassin tchadien et l'Accord de Moundou qui détermine le niveau de prélèvement des eaux du Logone pour les aménagements hydro-agricoles pour le Cameroun et le Tchad, sont des initiatives antérieures qui visaient à résoudre un problème précis à un moment donné des relations entre les Etats. Cette faible conscience sécuritaire a engendré une forme de coopération lâche.

B- La causalité entre la faible conscience sécuritaire et la forme de coopération lâche

Il y'a une corrélation étroite entre la faible conscience sécuritaire dans le lac Tchad et le faible niveau d'engagement coopératif entre les acteurs. La prédisposition des acteurs à coopérer implique que ces derniers prennent acte de la nécessité de coopérer avec les autres. Cette nécessité induit la valeur que ces acteurs donnent à leur action et de la représentation qu'ils en font des menaces qui pèsent sur eux. Les théoriciens de la mobilisation montrent que l'action collective est le fait d'acteurs irrationnels, qui calculent et évaluent les coûts et les bénéfices de leur action. L'engagement des différents acteurs de la CBLT dans la cause commune est soumis à ces considérations, parce que les rapports interétatiques sont nourris par des identités répulsives, méfiantes et les rivalités. Dans *Lutter ensemble, les théories de l'action collective*, Olivier Fillieule et Cécile Péchu démontrent que l'acteur calcule les coûts et évalue les bénéfices de son engagement à travers la dynamique de jeu, et son identité personnelle lorsqu'il rejoint le mouvement^{ix}. Il faut dire que les possibilités de solution collective dans un contexte dominé par la méfiance entretenue par les Etats membres de la CBLT, sont de nature à générer des calculs stratégiques entre les acteurs. Cette réalité affecte le niveau de coopération entre acteurs, qui tend à se relâcher du fait d'un consensus factice autour de l'action contre des menaces souvent négligées par les Etats.

1-Le triomphe des calculs stratégiques sur les peurs

L'action collective qui vise la quête de l'intérêt commun prônée par les pouvoirs publics, cache en fond de toile les ambitions de la quête d'un cadre commun de sauvegarde des intérêts particuliers. Ayant choisi de coopérer, les Etats riverains du lac Tchad en tirent des gains relatifs. C'est cette récompense escomptée face à une menace commune, qui permet à chacun de préserver sa position régionale et ses intérêts nationaux. Parce que

les Etats ont une conscience aigüe de l'interconnexion et l'interdépendance entre les diverses formes de problèmes de sécurité, ils font valoir leurs intérêts. Alors que les problèmes environnementaux ont stimulé l'engagement des Etats à renforcer leur coopération, à un certain moment de leur histoire, l'on a constaté une mobilisation tous azimuts autour des actes de criminalité et de terrorisme.

Ces intérêts nationaux qui ont surplombé le processus de mutualisation des efforts face à la lutte contre les menaces environnementales, ont resurgi au début de la crise de Boko Haram. La FMM, force régionale chargée de combattre Boko Haram, est devenue opérationnelle lorsque la menace a pris de l'ampleur, car la survie des Etats en dépendait de leur capacité à surpasser ce qui les divise et les oppose. Le constat qui se dégage est que la plupart des efforts régionaux déployés jusqu'ici ont été consacrés à la coordination des opérations militaires.

2-Le consensus factice autour des questions de sécurité environnementale et militaire de première génération

La situation sécuritaire avant les exactions de Boko Haram a engendré une coopération relativement faible. Les problèmes liés à la gestion équitable des ressources du lac Tchad et à l'environnement n'ont que fait l'objet des accords juridiques et des concertations au sommet par les gouvernements, sans une véritable action concrète sur le terrain. Le Plan Directeur de la CBLT a été rédigé en 1992. Son objectif était de formuler une stratégie de gestion écologique et rationnelle des ressources du Bassin pour assurer le développement durable. Cette stratégie devait permettre d'augmenter la disponibilité de l'eau, de promouvoir son utilisation rationnelle, de lutter contre l'érosion du sol, de préserver et d'améliorer la couverture végétale et la quantité nutritive des pâturages. Ce plan a connu des résultats mitigés. Au niveau national, chaque Etat s'est déployé selon ses capacités. Au plan régional, la Commission du bassin du lac Tchad, n'a pas réussi à canaliser les actions étatiques vers un objectif commun, sans que des désaccords ne se manifestent entre les acteurs. La création de la Force multinationale conjointe de sécurité en 1994, avec pour mandat de lutter contre le banditisme, a révélé les échecs d'une structure travaillée par des rivalités et des luttes d'intérêts. Les dissensions entre le Cameroun et le Nigéria se sont très vite traduites par la non implication du Cameroun à cette initiative. La force était toutefois composée principalement des soldats du Nigeria. Les opérations se limitaient néanmoins aux frontières nationales. L'existence de cette force n'a pas empêché les Etats d'entreprendre des actions militaires unilatérales de sécurité de leur frontière, en dépit des patrouilles mixtes instituées pour la traque des acteurs du crime transfrontalier. En avril 2012, lorsque de Boko Haram a pris de l'ampleur, le mandat de la force a été revu pour se concentrer sur cette nouvelle menace. Mais les faiblesses liées à son fonctionnement d'antan ont

imposé une restructuration de la force pour s'adapter aux nouveaux défis de sécurité.

D'un consensus factice autour des menaces relatives, la dynamique de coopération dans le lac Tchad s'est renforcée avec l'avènement de Boko Haram. Ceci traduit la formation d'une conscience sécuritaire forte, marquée par le surpassement des identités répulsives et des rivalités.

II-L'émergence d'une conscience sécuritaire forte, produit de la représentation de la menace radicale

Les discours sécuritaires ont des fonctions de description, d'explication et de légitimation avec pour objectif de renforcer le caractère protecteur de l'Etat. En effet, de la fonction explicative, il s'agit dans ces discours de redonner un sens au désordre ambiant en conférant une cohérence aux événements et une logique aux changements sociaux qui se produisent dans l'espace transfrontalier tchadien. Le discours définit la nature de la menace face à laquelle les Etats du bassin tchadien font face. Transparaît alors une rhétorique de désignation de l'Autre avec qui la communauté internationale ne saurait faire un compromis. En même temps, le discours offre des images d'une insécurité et d'un chaos dont la secte véhicule. L'expression « *contestation* » recèle la capacité de l'ennemi commun Boko Haram à se poser comme un acteur qui tente d'imposer son agenda par la terreur. La formulation alarmiste sur la prolifération des exactions de la secte vise à faire prendre conscience de la dangerosité de la menace. Cette fonction descriptive préfigure la fonction légitimatrice, qui génère un capital d'inquiétudes justifiant l'action des institutions. Les acteurs de la sécurité donnent ainsi du crédit à leur engagement militaire contre la menace terroriste. Lors de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du COPAX, le président Paul Biya, déclare : « *La réalité est simple. Il y a d'un côté, le nôtre, les tenants d'une société moderne et tolérante, garantissant l'exercice des droits de l'homme, dont ceux de religion, ainsi que la démocratie représentative. De l'autre côté, c'est-à-dire du côté de Boko Haram et des mouvements qui lui ressemblent, il y a les partisans d'une société obscurantiste et tyrannique, sans considération aucune de la dignité humaine. Vous en conviendrez avec moi, il y a une totale incompatibilité entre ces deux modèles de société. Et partant une totale impossibilité de compromis. Il nous faut donc mettre un terme aux actions et agissements des mouvements terroristes. Il nous faut éradiquer Boko Haram^x* ».

L'évocation de l'ennemi dans le discours est une démarche qui rassure davantage les citoyens de ce que dorénavant, leur sécurité est au cœur de l'action sécuritaire de l'Etat. Cet acte discursif s'accompagne toujours des décisions fortes dans la politique de lutte contre les menaces, tout en revêtant un caractère légitime. Lors de la réunion extraordinaire des ministres de la COPAX à Yaoundé le 14 Février 2015,

le secrétaire général de la CEEAC a clairement déclaré que « *la stratégie sous-régionale que la CEEAC entend mettre en place est un acte de solidarité envers le Cameroun et le Tchad, en cohérence avec les autres initiatives internationales, notamment celle de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) consistant en la mise en place de la Force Multinationale Mixte (FMM) autorisée par l'Union Africaine* »^{xi}. Cette déclaration donne le là de l'engagement de cette institution dans la lutte contre le terrorisme aux côtés des Etats affectés par les incursions de la secte Boko Haram. Elle traduit l'expression d'une solidarité et d'une compassion envers les pays touchés par le terrorisme. L'ensemble des problèmes (problèmes écologiques et environnementaux, les actes terroristes multiples et asymétriques) ont ainsi déterminé l'action des pouvoirs publics qui étaient dans l'obligation de produire des solutions alternatives par une inscription formelle sur l'agenda de sécurité.

La discrimination entre menaces relatives et menaces radicales qui commandent la formation des consciences sécuritaires traduit la différence de perception et de représentation des différentes menaces. Ce qui justifie l'avènement d'une conscience sécuritaire forte face à une menace radicale comme Boko Haram, qui a un ancrage historique. En réalité, Yves Paul Mandjem démontre que Boko Haram n'est pas un phénomène nouveau. Car pour lui, pour mieux comprendre cette secte il faut se départir de « *l'illusion de la rupture radicale qui pourrait enfermer Boko Haram dans l'ère des « temps nouveaux* », marquée par l'émergence de « *nouveaux phénomènes* » au Nigeria. La collusion du groupe Boko Haram avec les groupes criminels dans la région, et l'adhésion des jeunes désœuvrés à son idéologie a davantage renforcé sa puissance asymétrique. Boko Haram s'est revêtu d'un manteau d'acteur incontournable de la politique sécuritaire des Etats du bassin tchadien, qui leur dicte son agenda. Dans cette conflictualité, l'on a affaire à un acteur dépourvu de souveraineté qui décide de l'exception (A), pourtant une prérogative réservée aux acteurs étatiques. Un fait rare qui a suscité une vague d'émotion et de crainte au sein de l'establishment régional avec pour corollaire, le renforcement de la coopération, conséquence de ce que nous appelons conscience sécuritaire forte (B).

A- Boko Haram, un acteur dépourvu de souveraineté qui « décide de l'exception »

L'Etat^{xii}, unité essentiellement politique, dispose du *jus belli*, c'est-à-dire de la possibilité effective de désigner l'ennemi et de le combattre^{xiii}. S'il est de la nature même du politique d'établir la distinction entre ami et ennemi, la guerre est donc l'acte politique par excellence, car pour exister soi-même il faudrait, selon Schmitt, identifier son ennemi et le combattre. L'Etat est donc l'entité la plus élaborée du politique parce qu'il a seul le pouvoir d'identifier et de nommer l'ennemi. C'est fort de cela que Carl Schmitt affirmait qu' « *est souverain celui qui décide de la situation*

d'exception »^{xiv}. L'Etat détiendrait alors le pouvoir de faire la guerre et de disposer ouvertement de la vie de ses citoyens. Une pensée qui a fait son temps, car l'irruption des nouveaux acteurs dans le système international après la guerre froide vient rompre avec cette conception classique de la guerre. La notion de guerre asymétrique vient s'imposer dans les études de sécurité post-guerre froide. Le monopole de la déclaration de la guerre qui était de l'exclusivité de l'Etat s'est déplacé vers des acteurs plus faibles qui cherchent à défier l'Etat en s'arrogeant sa place. Boko Haram s'est forgé une stature internationale détachée de toute dépendance des autres organisations terroristes. En dépit de ses liens internationaux avec AQMI et son allégeance à l'Etat islamique en mars 2015, la secte islamiste reste un groupe autonome dont les leaders jouissent d'une marge d'action dans leur stratégie militaire sur le terrain.

Clément-Noguier faisait déjà remarquer que « *l'évolution de la nature du système international (accroissement des « zones grises » de pauvreté et de conflit, amplification des inégalités et de l'exclusion qui sont transnationalisées et globalisées, et diffusion des technologies) et de la nature des acteurs (multiplication des acteurs transnationaux insatisfaits et du sentiment d'exclusion, affaiblissement des Etats, relais de l'Etat par des groupes privés) a eu pour conséquence de modifier l'utilisation des moyens, en procurant aux acteurs du système des capacités asymétriques pour compenser leur asymétrie de moyens* »^{xv}. La secte Boko Haram a réussi à séduire une communauté pour la dresser contre un ordre politique moderne occidental, qu'elle remet en question à cause des inégalités sociales^{xvi} dont cet ordre a engendré au sein des sociétés du lac Tchad. Depuis juillet 2014, Boko Haram copie les tactiques de l'Etat islamique en Syrie, en proclamant la création de califats locaux et en menant des conquêtes territoriales conventionnelles^{xvii}.

La capacité de Boko Haram de décider de l'exception s'apprécie à travers le concept de guerre mondiale discriminatoire de type djihadiste que le groupe a entraîné les Etats d'une part, et par la mise à nu du Léviathan, qui autrefois avait l'exclusivité de la décision de faire la guerre à un ennemi identifié.

1- La logique d'une guerre mondiale discriminatoire de type djihadiste

La « *guerre mondiale discriminatoire de type djihadiste* » est à classer dans la catégorie des guerres de l'avenir, c'est-à-dire d'un environnement où l'Etat survit au cœur d'une galaxie d'acteurs qui essaient d'éroder sa place qui ne souffrait d'aucune contestation. Parce que les guerres interétatiques sont devenues marginales du fait de la reconfiguration du système international, les acteurs non étatiques se positionnent comme de nouveaux phénomènes à prendre en compte dans les études stratégiques. La « *guerre mondiale discriminatoire de type djihadiste* » est inspirée des travaux néopositivistes d'Adam Baczko et Gilles Dorronsoro^{xviii} sur la guerre civile

mondiale. Conceptualisée par Yves Paul Mandjem, la guerre civile mondiale est « *une forme de guerre civile embrasant la terre entière* », ou la région entière et même au-delà^{xix}. La « *guerre civile mondiale* » est une expression qui caractérise un nouvel ordre mondial en vertu duquel la guerre « *totale* » de l'ère industrielle, s'étend au-delà du champ militaire.

Le groupe terroriste est représenté par les Etats de la CBLT, comme un acteur qui dispose des capacités d'influence sur une frange de la population du bassin tchadien. L'adhésion des masses paupérisées et des jeunes désœuvrés aux discours des leaders de Boko Haram a donné une certaine aura à la secte. Les Etats, incapables de subvenir aux besoins basiques, ont subi la colère de ces populations, qui n'ont pas hésité à se dresser contre eux. Les Etats se retrouvent dans une épreuve dans laquelle un acteur réussit à mobiliser leurs citoyens contre eux, c'est-à-dire ceux des citoyens qui n'adhèrent pas aux modes de vie, de penser, de se comporter, des citoyens de ces Etats. L'on peut considérer que le groupe djihadiste Boko Haram a la capacité de dresser une frange de la population des Etats contre leurs propres gouvernements et de créer ou de perpétuer une guerre civile^{xx}. Le projet de constitution d'un Etat islamique, bien qu'imaginaire pour les Etats, est une entreprise qui participe du dépérissement des Etats du BLT, qui sont par nature des Etats faibles. Nous sommes en plein dans un champ de confrontation entre deux ordres sociaux qui se rivalisent pour capter l'attention des membres. La « *guerre civile mondiale* » permet de prendre en compte la multitude des arènes géographiques où les éléments de Boko Haram ont été impliqués dans les combats : Bassin du Lac Tchad, Somalie, Mali ; la mobilisation d'un ensemble d'adeptes idéologiquement unis mais géographiquement dispersés de part et d'autre du continent et agissant en réseau ; la nationalité des otages ; la nature des symboles visés et le consensus observé autour de la nécessité d'un soutien international à l'effort de coopération sécuritaire régionale.

La cohabitation de deux ordres sociaux sur un territoire provoque un choc lié à des accès de nostalgie d'une pureté originelle, car la perte de « *l'illusion de la souveraineté*^{xxi} » par les Etats est pesante face au projet d'un « *Etat islamique virtuel* » dans le lac Tchad. Dans *Les Civilisés dit-on*, Georges Balandier montre que la mise en communication des hommes et des modes culturels accélère ce qu'il nomme le « *transfert des différences* » de l'extérieur vers l'intérieur^{xxii}. Les problèmes lointains se relocalisent dans un espace géographiquement resserré. Boko Haram tente d'imposer une vision du monde dictée par la Charia, dont les groupes islamistes qui sévissent dans d'autres contrées du monde sont des chantres. Pour les Etats du bassin tchadien, la figure de l'ennemi, identifié à travers l'Autre, membre de la secte Boko Haram, de par sa différence est source du désordre qui brise l'harmonie régionale existante. Il représente cette « *proximité*

radicale » et concentre sur la peur pour la survie du groupe des Etats. La figure du membre de Boko Haram, est celle d'un « *voisin encombrant* » ou d'un ennemi diffus qui fait répandre une crainte générale au sein des membres de la société.

L'entrée en scène de l'acteur Boko Haram dans le système régional a modifié les rapports de force. En réalité, il ne s'agit pas de rapport ou de relation que le nouvel acteur entretient avec les Etats, mais il s'agit d'une intrusion dans un système présenté comme un idéal social pour les citoyens. La secte s'impose et cherche à bouleverser l'establishment des Etats, en bousculant les habitudes. C'est un fait qui est à l'origine de la modification de la doctrine militaire classique des Etats riverains du Lac Tchad. Historiquement, celle-ci privilégie le « *tout répressif* », soutenu dans ces pays respectifs par l'installation d'une dictature, un régime transitoire justifié par les circonstances d'une époque donnée, appelant elle-même à la mise en place d'un droit d'exception, des législations attentatoires aux libertés publiques^{xxiii} et un réaménagement des dispositifs de défense. Pour les Etats, l'intrusion de la secte est d'autant plus insupportable qu'elle traduit l'imminence du péril qui pèse sur la pérennité de la civilisation moderne, qui est désormais opposée à celle de Boko Haram, taxée de barbare. La réaction des Etats est prompte à travers le recours aux mesures coercitives eu égard à l'extrême gravité de la situation et à un appel à la solidarité nationale pour conjurer le mal.

La guerre contre Boko Haram a inspiré au sein des Etats un élan de solidarité ayant mobilisé les citoyens et les associations contre ce groupe djihadiste, transformant des mouvements sociaux en groupes de soutien aux actions gouvernementales et de réconfort aux victimes de guerre. L'opération nationale d'« *effort de guerre*^{xxiv} » au Cameroun, marque le soutien citoyen symbolique (marches patriotiques), matériel et financier, reste l'une des armes décisives du succès du Cameroun dans la lutte contre le terrorisme djihadiste. La mobilisation contre Boko Haram au niveau national est le résultat des actions initiées au niveau régional et international, à travers la diplomatie des sommets et des engagements des partenaires extérieurs pour apporter du soutien aux Etats affectés. Cette démarche s'apprécie à la lumière de l'action concertée d'acteurs multiples au rang desquels, les Etats membres de la CBLT, de la FMM, de la Force d'Intervention Conjointe Multinationale.

Il convient de relever que la communauté internationale n'est pas inactive et de nombreuses rencontres au sommet ont eu lieu, notamment à Paris le 17 Mai 2014; la résolution majeure de ce sommet était l'élaboration d'une coordination entre plusieurs pays fragilisés par les exactions de Boko-Haram, plus spécifiquement le renforcement d'une coopération accrue entre le Nigéria et le Cameroun, qui s'est consolidée par la visite du Président Muhammadu Buhari à Yaoundé, du 28 au 30 juillet 2015. A l'issue du sommet d'Addis-Abeba des 30 et 31 janvier 2015, l'Union africaine a adopté le principe du déploiement

d'une force africaine de 7 500 hommes destinée à combattre le groupe djihadiste. Le Nigéria a également abrité un sommet international relatif à la lutte contre Boko Haram, le 14 mai 2016 afin d'évaluer l'action régionale contre Boko Haram et adopter une stratégie collective susceptible de gérer les conséquences de cette crise sur la sécurité, le développement, la gouvernance, la situation socio-économique et humanitaire. Le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, lors de sa 7492^e séance, le 28 juillet 2015, a demandé à la communauté internationale et aux donateurs de financer la Force spéciale mixte multinationale pour la sécurité afin de renforcer la coopération militaire régionale et de lutter plus efficacement contre la menace que représente le groupe terroriste Boko Haram. Il convient de noter que les instruments mis en œuvre dans le cadre de cette action publique internationale sont bilatéraux avant d'être régionaux et internationaux.

2- Le Léviathan mis à nu par un « acteur libre de souveraineté »

L'irruption de Boko Haram comme « *acteur libre de souveraineté* » dans la région du lac Tchad, a dépouillé l'Etat de ses capacités et de ses prérogatives. L'Etat-nation impuissant, dépassé par l'atrocité des risques que fait peser le terrorisme sur sa survie et l'intégrité physique des citoyens, chancelle. La région s'est transformée en *Far West* sécuritaire. L'Etat vacille sur ses fondements, car ses composantes traditionnelles tendent à disparaître et se retrouve désormais incapable d'assurer l'ordre. La lutte contre les organisations criminelles s'avère de plus en plus inopérante. Le délitement de l'Etat est accentué par les effets perceptibles d'une gouvernance de « *type archipelagique*^{xxv} » des marges frontalières. Face au terrorisme, le crépuscule des Etats est entamé, car les velléités de création d'un Califat Islamique ont été prises au sérieux par les pouvoirs publics. L'espace territorial se recompose et les frontières entre les Etats se désacralisent du fait de la tactique d'attaque et de repli dans les espaces frontaliers. Cet acteur violent qui essaye d'infléchir des comportements des Etats, a démontré à une période donnée, qu'il est capable de secouer le « *corset autoritaire* » de l'Etat et de contrôler leur territoire. Boko Haram a réussi à démobiliser l'armée nigériane, semant ainsi le doute sur la capacité du Nigéria à tenir face aux assauts de la secte. Des militaires nigériens mis en déroute par les membres de la secte ont été accueillis par ceux du Cameroun dans la zone de Fotokol en Août 2014. Des attaques meurtrières sur les forces armées nationales, symbole de la puissance de l'Etat, ont une forte signification pour la secte^{xxvi}. Il s'est alors créé un cercle vicieux où l'Etat perd de plus en plus de pouvoirs et les groupes criminels gagnent plus en présence et capacité, investis d'une quasi-légitimité^{xxvii}.

La mise à nue de l'Etat a entraîné la restriction des libertés individuelles et l'incapacité croissante des autorités politiques à assurer la sécurité de la population. Même si l'Etat dispose dans ce contexte,

de sa capacité de recourir à la force, il en perd l'exclusivité. Son monopole de coercition se voit contesté par des membres de la secte, qui ont constitué un réseau transnational. Seul, l'Etat ne parvient plus à endiguer l'idéologie djihadiste et à juguler l'explosion des exactions. La secte se déterritorialise, ses membres se déplacent librement d'un territoire à un autre, en tissant des liens avec des populations acquises à leur combat^{xxviii}.

B- Les peurs engendrées par la menace comme facteur de renforcement de la coopération

En temps de crise, « *la peur en l'inconnu* » s'empare des Etats du lac Tchad. La réaction à l'angoisse de l'incertitude, à la peur de désintégration culturelle et la crainte de se retrouver dissout dans un vaste ensemble identitaire qui serait au final, qu'un agrégat de groupes minoritaires, a engendré une véritable psychose dans la scène régionale. La peur est un phénomène qui se réfère à des situations représentant une menace pour l'intégrité physique ou psychologique. L'objet de la peur est ainsi clairement identifié par les acteurs du bassin tchadien. Il s'agit en prime de la peur du risque qu'entraîne l'irruption de la secte, ensuite de la peur à la désintégration de la région et enfin de la peur de se retrouver dans une situation où les Etats ne pourront plus avoir le contrôle des ressources qui sont vitales pour leurs citoyens. La peur des risques écologiques quant à elle intègre, au présent, la menace qu'ils représentent pour l'environnement et l'écosystème du lac Tchad et l'homme, ainsi que dans l'avenir, pour les générations futures.

Les médias ont joué un rôle important, voire décisif, à l'éveil des peurs, en ce qu'il favorise leur émergence par le registre émotionnel qu'ils utilisent pour diffuser les informations et par la forme qu'ils donnent aux inquiétudes sociales. Le recours à certaines expressions a une fonction alarmiste, avec pour effet de susciter la psychose et la panique au sein des populations. « *Sauver le lac Tchad* », « *sauver la paix* » sont quelques-uns des mots qui dégagent une certaine connotation pessimiste du grand danger qui plane sur cet environnement. Au-delà des mots, il y'a des images qui présentent les dégâts entraînés par les menaces. Le fait pour les médias de présenter les faits dans l'instantanéité suscite l'émoi, l'émotion et mobilise l'opinion internationale afin de pousser les gouvernements à s'organiser pour juguler le danger. Par-dessus la manipulation cynique de l'image à travers les nouveaux médias dont les acteurs sont souvent complices, c'est l'effet que produisent les images, les sons et les écrits sur les masses qu'il est pertinent de cerner la signification. L'image des atrocités des attaques de la secte véhiculée par les télévisions et les médias sociaux, a un « *pouvoir irrésistible*^{xxix} » à la face de l'opinion nationale et internationale. Le visuel réussit à canaliser les attentions et les émotions, car « *une seule image vaut plus de dix mille mots* ». Les images ont marqué les cœurs et les esprits à telle enseigne qu'elles ont eu un écho retentissant au plan

international et régional dans la prise de conscience des acteurs face à une menace présentée comme radicale.

Même si le seuil critique de la menace que représente la secte terroriste Boko Haram aujourd'hui, est un motif de dépassement des égos et des divergences ; la dangerosité de cette menace s'apprécie par l'intention des membres de la secte à nuire. Les massacres, les pillages et attaques de la secte suscitent de l'indignation des pays voisins de ceux où sévit la secte et au sein de la communauté internationale toute entière.

1-La formation « d'une communauté d'effroi » face aux attaques de Boko Haram

Les émotions collectives qui surgissent à travers la mise en scène de l'image des attaques de Boko Haram, submergent un territoire plus ou moins étendu (toute la région) à une vitesse plus ou moins grande et leur impact va au-delà. Le retentissement global que prennent les atrocités de Boko Haram, devient une préoccupation au sein de tous les gouvernements de la terre, pour la simple raison que l'attentat terroriste attaque la forme de gouvernement. L'émotion collective (nationale ou régionale) qui naît des atrocités de cette guerre asymétrique devient internationale par contagion grâce aux nouveaux médias et traditionnels. De part et d'autre des frontières, les populations éprouvent les mêmes effets de colère, de tristesse et de peur face aux exactions^{xxx} terroristes.

Le terrorisme et le phénomène de la mondialisation s'accroissent simultanément dans le contexte de la mondialisation. Le terrorisme accompagne et illustre ce processus de la mondialisation tout autant qu'il en procède. Ce terrorisme manipule l'imaginaire de ses victimes potentielles. L'actualité spectaculaire nourrie par des images et vidéos complaisantes et surabondantes des attentats et attaques de Boko Haram, ont connu une médiatisation, qui a suscité une mobilisation internationale et une peur mondialisée. Malgré l'éloignement du théâtre d'actes meurtriers, l'émoi qu'engendrent les actes barbares de Boko Haram ont traversé les frontières des nations affectées. Comme les attentats de Charlie Hebdo le 15 janvier 2015, qui ont eu un écho international retentissant, les raids de Boko Haram ont également suscité la formation d'une « communauté d'effroi » par-delà l'Afrique^{xxxi}. Les victimes réelles du terrorisme sont des cibles indirectes, tandis que les cibles directes sont des vivants, qui ne se perçoivent plus, après un attentat, que comme des survivants. Les attaques et attentats de la secte Boko Haram soulèvent des vagues de solidarité et une mobilisation internationale sans précédent, qui ont contribué à la formation d'une « communauté d'effroi » nationale et internationale.

L'enlèvement de 276 lycéennes par des combattants de Boko Haram dans la ville de Chibok, dans la nuit du 14 au 15 avril 2014, a créé une vague d'indignation au Nigéria et de réactions internationales

qui ont envahi le monde entier à travers les réseaux sociaux. De nombreuses personnalités politiques ou médiatiques apportent leur soutien au mouvement « *Bring back our girls* », comme Michelle Obama, Hillary Clinton, Wyclef Jean, Jessica Alba, Christine Taubira et Malala Yousafzai. Sur Tweeter, l'hashtag #bringbackourgirls réussi à générer plus de 1,7 millions de tweets à la fin du mois d'Avril. A la même période, des centaines de milliers de photos sont postées via Instagram. Sur internet, les pétitions affluent pour que la communauté internationale intervienne et vole au secours des lycéennes. L'une d'elle, lancée sur Change.org par Ify Elueze, militante pour les droits des femmes, a recueilli plus de 675.000 signatures à la fin du mois d'avril 2014.

Les attentats ont ainsi fortement fusionné les émotions des citoyens des Etats victimes ou non, ont créé une « *collectivité de peur* » avec un effet de contagion de la terreur. Pierre Mannoni montre d'ailleurs que la nature des attentats, la qualité des victimes et celle des armes sont délibérément choisies pour produire des désorientations émotionnelles et l'emballement de l'imaginaire dans le sens d'une véritable psychopathologie collective. C'est pourquoi la peur d'une destruction du socle politique de la société moderne s'est emparée des Etats de la région et a augmenté « *leurs conduites d'échappement au risque*^{xxxii} ».

Ces mobilisations contre Boko Haram traduisent l'éveil d'une forte conscience sécuritaire, qui a poussé les Etats à se défaire de leurs particularismes et égoïsmes pour asseoir un processus de coopération, aujourd'hui matérialisé à plusieurs niveaux par des actions de la FMM sur le terrain.

2- L' « angoisse d'un effondrement des Cités », un danger d'autodestruction individuelle et mutuelle.

Le discours sur le chaos international et la sécurité globale présente le terrorisme comme l'antithèse de la civilisation, et la violence aveugle et irrationnelle dont il véhicule comme l'expression de la barbarie. La région du lac Tchad est complexe, les phénomènes qui y ont cours résultent de l'imbrication entre de nouveaux facteurs participant à sa structuration et de traces d'un passé trouble qui produisent encore leurs effets^{xxxiii}. Entre menaces environnementales, criminalités transfrontalières, trafic d'armes, toutes ces menaces auxquelles Boko Haram vient s'imbriquer représentent de graves menaces à la survie de l'Etat-nation dans le lac Tchad. Ces menaces font planer les risques de disparition collective. L'identité culturelle de la région devient un enjeu de sécurité.

Les leaders mythiques de la secte Boko Haram, Mohammed Yusuf et Abubakar Shekau, sont les deux principaux concepteurs et promoteurs du discours politico-religieux qui a façonné l'idéologie de Boko Haram. Dans l'une de ses prêches, Mohammed Yusuf éclaire les actes de violence dans lesquels le groupe s'illustrera quelques années plus tard par des

assassinats ciblés, la violence contre les Chrétiens, les attaques de bars où sont diffusés les matches de football. « *Une fois qu'ils ont le pouvoir, une fois qu'ils ont le contrôle, ils n'ont pas de pitié, ils n'ont pas de pardon. [...] C'est pourquoi il ne faut pas baisser les armes. Dieu a dit, il faut toujours sortir avec vos armes, cachez-les. Dieu ne vous a pas dit d'abandonner les armes. Parce que, eux, s'ils ont le dessus sur vous, ils ne vont pas vous épargner. Il ne faut pas les aimer, il ne faut pas leur montrer l'amour mais leur montrer votre opposition* » déclare-t-il à ses adeptes. Dans une de ses sorties, son successeur Abubakar Shekau n'a eu de cesse de marquer la négation de l'identité des citoyens des Etats de la région, non adhérents à son mouvement. Dans une vidéo diffusée le 14 mars 2014, il tranche: « *(.) sachez que maintenant, pour moi, le monde est divisé en deux catégories : ceux qui sont avec nous et les autres, que je ferai un plaisir de tuer à chaque fois que j'en croiserai^{xxxiv}* ». Chez les gouvernements de la région, les discours sur la sécurité se multiplient pour disqualifier la secte et appeler au retour de l'Etat Hobbesien. Boko Haram est présenté comme un ennemi public. Lors du 15^e sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie les 29 et 30 Novembre 2014 à Dakar au Sénégal, Paul Biya fait alors savoir que : « *Face à un ennemi commun qui conteste toutes les valeurs auxquelles nous sommes attachés, la solidarité doit jouer à plein. L'Histoire récente nous enseigne qu'avec ce genre d'adversaire il ne peut y avoir de compromis^{xxxv}* ».

Cette déclaration qui s'appuie sur la nouveauté de la menace terroriste dans la région du lac Tchad, vise à recueillir l'adhésion des pairs de la sous-région à la guerre contre la secte. La réaction régionale des Etats du bassin tchadien contribue à construire l'événement du combat terroriste en lui conférant un sens global d'ennemi de la modernité. Même si les attaques de Boko Haram visent tant les gouvernements des Etats que les valeurs qu'ils incarnent, à savoir le modèle occidental de gouvernement, il faut dire que les « *actes de terrorisme constituent un affront à l'intégrité d'une cité, qui est de nature institutionnelle mais aussi morale, au double sens de manière de vivre et de valeurs communes, et in fine de références symboliques partagées^{xxxvi}* ». Attaquer les Etats à travers ce qui fait leur fondement, c'est l'objectif de Boko Haram. Son identité perverse est mise en exergue par les pouvoirs publics afin de susciter l'antipathie des populations à l'égard de la secte.

Le terrorisme de Boko Haram, qui s'exporte hors des frontières du Nigéria, illustre sa déterritorialisation par le recrutement des adeptes dans les Etats voisins pour tenter de sceller les liens d'une communauté imaginaire qui n'a aucun enracinement culturel. Le caractère nébuleux et virulent de cette communauté représente une source de danger pour les Etats modernes, car « *le morale djihadiste* » se veut guerrière, indifférentes aux souffrances des populations. Son discours se construit en totale opposition au discours des droits de l'Homme, de la

tolérance, de l'égalité des sexes. Boko Haram impose aux femmes et aux enfants le statut d'esclave. De nombreux kamikazes des attentats sont des femmes et des enfants sans défense, qui sont parfois le butin des rapt, drogués pour servir de porteur d'engins explosifs improvisés ou servir de boucliers humains lors des raids des formes armées nationales. Les leaders de Boko Haram font recours aux actes de barbarisme, d'une extrême violence sur leurs victimes.

Boko Haram conteste les valeurs et plus profondément le mode de vie des citoyens des Etats postcoloniaux. La description des exactions de ce groupe le dévoile comme ayant une identité non assimilable à la communauté de référence fusionnelle ; ce qui pousse les acteurs de l'espace CBLT à le prendre en charge. Les attaques de la secte ont fait des milliers de morts et contraignent plus de 2,5 millions d'habitants à fuir leur foyer. Lors d'une de ses expéditions punitives contre les villes et villages frontaliers, Baga^{xxxvii}, à proximité du lac Tchad, en janvier 2015, les victimes se comptent en centaines. Les récits confinent à l'horreur ; plus de 20 000 réfugiés se sont précipités vers le Tchad pour échapper aux tueurs.

Face à cette menace radicale que représente Boko Haram, les Etats de la CBLT se sont mobilisés pour mutualiser leurs efforts dans la lutte. Ils ont davantage renforcé la coopération au niveau de leur frontière pour éradiquer la menace.

CONCLUSION

En définitive, dans cette réflexion, il était question de montrer que le niveau de prise de conscience par les Etats de l'existence d'une menace commune, détermine leur engagement à coopérer par-delà leurs frontières communes pour juguler l'insécurité transfrontalière. La prise de conscience sécuritaire par les Etats du bassin du lac Tchad se traduit par la reconnaissance de l'existence des menaces sécuritaires et la dynamique de coopération autour de celles-ci. Il ressort que le degré de prise de conscience par les Etats des menaces définit le comportement des acteurs dans la dynamique de coopération transfrontalière. Une faible conscience sécuritaire née de la représentation des menaces relatives, entraîne un faible niveau de coopération, alors qu'une conscience sécuritaire forte, produit d'une représentation des menaces radicales par les Etats est à la base du renforcement de la coopération. Il ressort que la coopération transfrontalière entre les Etats du bassin du lac Tchad est fonction du niveau de prise de conscience sécuritaire au gré de la représentation qu'ils se font des menaces sécuritaires. Aujourd'hui, la situation de crise sécuritaire dans cette région impose un diktat dans l'agenda de sécurité des différents acteurs, qui sont contraints de renforcer leur coopération dans la lutte contre le terrorisme. Alors que la menace est globale dans la région, penser un mécanisme de sécurité globale qui agrège la sécurité humaine et militaire, est

une voie qui permettrait aux acteurs de renforcer leur coopération et de lutter efficacement contre les différentes menaces.

NOTES

ⁱ Commission du Bassin du Lac Tchad

ⁱⁱ Sambo A., *Les cours d'eau transfrontaliers dans le bassin du lac Tchad : accès, gestion et conflits (XIXe et XXe siècles)*, Thèse de doctorat Ph.D en histoire, Université de Ngaoundéré, 2010, p.98.

ⁱⁱⁱ Biya P., Discours 21^e session de la conférence des parties à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, Paris, 30 novembre 2015.

^{iv} Gayraud J.-F., *Le monde des mafias*, Paris, Odile Jacob, 2008, p.151.

^v Sambo Armel, op.cit., p.98.

^{vi} Nous estimons que ce qu'Armel Sambo, considère comme une prise de conscience écologique des populations du bassin du lac Tchad pour garantir l'accès équitable des ressources en eau à tous les membres de la société, est fondée sur des pratiques culturelles mystico-religieuses. En effet, l'auteur écrit que : « *La construction d'un puit dans ces sociétés respectait un certain nombre de conditions. Du choix du site jusqu'à l'aménagement de ce point d'eau, il fallait tenir compte du caractère sacré de l'eau. Ce qui fait que l'on sollicitait les devins régulièrement. Chez les Massa par exemple, c'est le devin qui détermine l'emplacement du puit. La consultation des génies permettait non seulement de choisir un endroit où l'eau serait disponible pour la société tout entière, mais cet endroit n'abrite pas des génies maléfiques* ». Ces pratiques qui relèvent de l'irrationalité s'inscrivent dans la stratégie de survie développée par les populations, en symbiose avec les forces de la nature et les divinités.

^{vii} Mahamat H., « Les Aspects législatifs en matière de conservation des parcs nationaux au Cameroun » in Bauer and Madi (eds), *People, parks and wildlife. Contributions from Cameroon. Proceedings of the Park-people Conference, Maroua February 1998*, 2000, Centre for Environmental and Development Studies, Cameroon. pp.15-17.

^{viii} Biya P., Discours 21^e session de la conférence des parties à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, op.cit.

^{ix} Fillieule O. et Péchu C., *Lutter ensemble, les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 1993, cité par Tsadjia C.-R., *L'intérêt national et le contexte de sécurité dans le bassin du lac Tchad : une analyse de la guerre contre le terrorisme*, Mémoire Master, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2015-2016, p.108.

^x Discours d'ouverture de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du COPAX, consacrée à la lutte contre Boko Haram, le 16 février 2015.

^{xi} Allocution de l'ambassadeur Ahmad Allam-Mi, secrétaire général de la CEEAC, réunion extraordinaire des ministres de la COPAX Yaoundé, 14 Février 2015.

^{xii} Conesa P., *La fabrication de l'ennemi ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Paris, Robert Laffont, 2011, p.32.

^{xiii} Schmitt C., *La notion de politique, Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992, p.84.

^{xiv} Conesa P., *La fabrication de l'ennemi ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, op.cit., p.32.

^{xv} Clément-Noguier S., « Sécurité du fort contre asymétrie du faible » in *Revue internationale et stratégique*, n°51, 2003, p.91.

^{xvi} Le patrimonialisme et l'idéologie capitaliste ont déstructuré les économies de cette zone oubliée par l'Etat central. La raison principale de la percée et de la résilience du salafisme-jihadiste peut être trouvée dans les contradictions de la gouvernance interne aux Etats du BLT et leur nature de souverain territorial de type archipélagique, relève Yves Paul Mandjem ; car la diffusion du salafisme par Boko Haram trouve un terreau fertile dans une région marquée historiquement par les déconvenues de la gouvernance politique, socio-économique et culturelle. Boko Haram s'attaque à l'essence du néo-libéralisme à savoir « le profit avant l'homme » selon l'expression de Chomsky (Lire Chomsky N., *Le profit avant l'homme*. Paris, Fayard, 2003.), qui est à l'origine de l'aggravation des inégalités sociales et économiques. En plus de la mauvaise gouvernance, les idéologues de Boko Haram reviennent sur les principales critiques formulées contre l'Etat et le système capitaliste contemporains, notamment l'absence de justice sociale et de politiques de redistribution, et la nécessité de mettre l'économie au service du bien-être de tous

^{xvii} The Washington Post, « The Boko Haram insurgency, by the number », du 06 octobre 2014.

^{xviii} Baczko A. et Dorronsoro G., « Pour une approche sociologique des guerres civiles » in *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 2, 2017, pp. 309-327.

^{xix} L'attentat perpétré dans un bâtiment des Nations Unies à Abuja le 26 août 2011, est un symbole fort du combat de Boko Haram entend menée à l'échelle mondiale, car l'ONU qui incarne une structure de représentation planétaire des Etats du monde. S'attaquer à cette institution, est synonyme d'une volonté manifeste de mener la guerre contre des Etats y ont adhérer, représenté par l'image des mécréants par les membres de la secte.

^{xx} Mandjem Y. P., « Les groupes jihadistes et les relations internationales : contribution à une sociologie d'un acteur controversé. Le cas de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad (BLT) » in *Annuaire Française des Relations Internationales*, (à paraître).

^{xxi} Berthelet P., *Chaos international et sécurité globale. La sécurité en débats*, Paris, Publibook, 2014, p.370.

^{xxii} Balandier G., *Civilisés dit-on*, Paris, PUF, 2003, p.254.

^{xxiii} Les décisions des pouvoirs publics d'interdire le port intégral du voile (Burqa), des regroupements de personnes, de la circulation des motos dans les circonscriptions affectés par les exactions de la secte, de la fermeture des débits de boisson après 18 heures, de la multiplication des contrôles et des fouilles, de la surveillance ou la fermeture de mosquées, de l'arrestation des autorités musulmanes supposés être de connivence avec la secte, le déploiement d'un renfort de policiers et gendarmes pour des missions de renseignement (Jeune Afrique, 29 juillet 2015).

^{xxiv} La contribution financière citoyenne, destinée aux forces de défense et de sécurité et aux populations de affectées par les exactions de Boko Haram.

^{xxv} Nous empruntons cette expression de Keutcheu J., « L'espace public camerounais à l'épreuve de la construction des réseaux routiers de communication » in Polis/Revue Camerounaise de Science Politique, vol. 15, n°1-2, 2008

^{xxvi} Des hommes armés ont attaqué plusieurs *checkpoints* à l'entrée de Maiduguri, capitale de l'État du Borno, berceau de Boko Haram et épicerie des violences. Cette tentative d'incursion a donné lieu à d'importants échanges de tirs, qui ont duré plus d'une heure selon des témoins. Bien qu'il n'y ait pas eu de bilan officiel, plusieurs sources sécuritaires ont fait état de neuf morts, dont deux civils et deux membres de Boko Haram. Le 31 décembre, 25 bûcherons, que Boko Haram accusait d'espionner pour le compte de l'armée et des milices civiles, ont été abattus. Dans des images de combats, diffusées après son discours, les combattants attaquent les *checkpoints* et la ville de Maiduguri en haillons, à pieds ou se déplaçant à trois par motos. Ils tirent au hasard, et dans la confusion, sans grande stratégie de combat apparente. Les images suivantes montrent des tanks et des pick-ups volés à l'armée nigériane, ainsi que des prises importantes de munitions, notamment de lance-roquettes. Le conflit, qui a éclaté en 2009 sous le commandement de Shekau, a fait plus de 20 000 morts, plus de 2 millions de déplacés.

^{xxvii} Diamint R., « Conflits et Etats défaillants » in *Revue Aspects*, n° 4, 2010, p.81.

^{xxviii} La région du lac Tchad est dotée d'une forte tradition religieuse, l'introduction de l'islam remontant à plusieurs siècles. Le Nord du Nigeria, en particulier, a connu au cours de son histoire différents mouvements de renouveau religieux, allant du djihad peul de Dan Fodio au début des années 1800, aux soulèvements des Maitatsine à Kano dans les années 1980 et à l'émergence des prêches antigouvernementaux de Muhammad Yusuf à Maiduguri dans les années 2000. Toute mode ou tout phénomène populaire au Nigeria tend à se propager dans la région du lac Tchad, comme en témoignent le succès du mouvement réformiste et anti-soufi Izala au Niger et les racines du fondateur du mouvement Maitatsine, Mohammed Marwa, dans le Nord du Cameroun. Ces liens sont renforcés par les fréquents déplacements des étudiants du Cameroun, du Niger et du Tchad au Nigeria pour parfaire leur éducation religieuse. Les racines idéologiques du mouvement dont provient Boko Haram sont à rechercher en grande partie dans ce courant salafiste du Nord du Nigeria dont le conservatisme ne cesse de s'accroître depuis l'indépendance. Les enseignements des leaders de la secte Boko Haram constituent les manifestations les plus récentes et les plus violentes de ce phénomène, mais appartiennent aussi à une tendance plus large. Celle-ci traverse d'autres parties de la région du lac Tchad, jouant des influences et des liens transfrontaliers, tout en illustrant la longue tradition de conservatisme religieux de la zone.

^{xxix} Schudson M., *Le pouvoir des médias. Journalisme et démocratie*, Paris, Nouveaux Horizons, 1999, p.158.

^{xxx} L'émotion affecte plusieurs groupes sociaux, suscite dans chacun d'entre eux des processus d'identification avec les « autres », condition de l'effet de contagion.

^{xxxi} A la demande du président Goodluck Jonathan, la Maison-Blanche et le département d'Etat se disent préoccupés par cette « tragédie » et s'engage à coopérer avec Abuja. Marie Harf, la porte-parole adjoint du département d'Etat américain, confirme ainsi l'implication des Etats-Unis : « Nous apportons au sens large notre aide dans le domaine du contre-terrorisme au Nigeria, plus spécifiquement en transmettant nos informations et également en les aidant à améliorer leurs capacités d'investigation. C'est ce qui est utile au moment où les Nigériens essaient de retrouver ces jeunes filles, alors que plusieurs d'entre elles, selon nos informations, ont été transférées hors du Nigeria vers des pays voisins... Nous sommes concentrés sur la recherche pour s'assurer qu'elles rentrent dans leurs familles. La situation est hors de contrôle, c'est une forte préoccupation et nous faisons de notre mieux pour les aider. » Voir Rfi Afrique, « Nigeria: Boko Haram va « vendre » les lycéennes enlevées », <http://www.rfi.fr/afrique/20140505-nigeria-boko-haram-revendique-le-rapt-plus-200-lyceennes/>

^{xxxii} Jodelet D., « Dynamique sociales et formes de la peur » in *Nouvelle revue de psychologie*, vol.2, n°2, 2011, p.248.

^{xxxiii} Mehdi Taje, « Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel » in *Enjeux ouest-africains*, n° 1, août 2010.

^{xxxiv} *Ibid.*

^{xxxv} Biya P., Discours au 15^e sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie les 29 et 30 Novembre 2014 à Dakar au Sénégal.

^{xxxvi} Garapon A. et Rosenfeld M., *Démocraties sous stress. Les défis du terrorisme global*, Paris, Puf, 2016, p. 100.

^{xxxvii} Le 3 janvier 2015, les islamistes s'étaient par ailleurs emparés de la ville nigériane de Baga, abritant la base qui devait accueillir la Multinational Joint Task Force (MNJTF) réactualisée en 2014 par le Tchad, le Niger et le Nigeria afin de lutter contre Boko Haram.

BIBLIOGRAPHIE

A. Garapon et M. Rosenfeld, *Démocraties sous stress. Les défis du terrorisme global*, Paris, Puf, 2016.

A. Baczko et G.Dorronsoro, « Pour une approche sociologique des guerres civiles » in *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 2, 2017.

A. Sambo, *Les cours d'eau transfrontaliers dans le bassin du lac Tchad : accès, gestion et conflits (XIXe et XXe siècles)*, Thèse de doctorat Ph.D en histoire, Université de Ngaoundéré, 2010, p.98.

C. Schmitt, *La notion de politique, Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992, p.84.

C-R. Tsadjia, *L'intérêt national et le contexte de sécurité dans le bassin du lac Tchad : une analyse de la guerre contre le terrorisme*, Mémoire Master, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2015-2016, p.108.

D. Jodelet, « Dynamique sociales et formes de la peur » in Nouvelle revue de psychologie, vol.2, n°2, 2011.

G. Balandier, *Civilisés dit-on*, Paris, PUF, 2003.

G. Fokou, *Gestion communautaires des ressources naturelles et relations de pouvoir. Etude anthropologique des changements institutionnels dans les plaines du Logone et du lac Tchad*, Thèse de Doctorat Ph. D, Université de Yaoundé I, 2006.

H. Mahamat, « Les Aspects législatifs en matière de conservation des parcs nationaux au Cameroun » in Bauer and Madi (eds), *People, parks and wildlife. Contributions from Cameroon. Proceedings of the Park-people Conference, Maroua February 1998, 2000*, Centre for Environmental and Development Studies, Cameroon.

J. Keutcheu, « L'espace public camerounais à l'épreuve de la construction des réseaux routiers de communication » in *Polis/Revue Camerounaise de Science Politique*, vol. 15, n°1-2, 2008.

J.-F. Gayraud, *Le monde des mafias*, Paris, Odile Jacob, 2008.

M. Schudson, *Le pouvoir des médias. Journalisme et démocratie*, Paris, Nouveaux Horizons, 1999, p.158.

Mehdi Taje, « Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel » in *Enjeux ouest-africains*, n° 1, août 2010.

P. Berthelet, *Chaos international et sécurité globale. La sécurité en débats*, Paris, Publibook, 2014.

P. Conesa, *La fabrication de l'ennemi ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Paris, Robert Laffont, 2011.

R. Diamint, « Conflits et Etats défailants » in *Revue Aspects*, n° 4, 2010.

S. Clément-Noguier, « Sécurité du fort contre asymétrie du faible » in *Revue internationale et stratégique*, n°51, 2003.

The Washington Post, « The Boko Haram insurgency, by the number », du 06 octobre 2014.